



Christiane Taubira

Garde des Sceaux, ministre de la Justice

(Retranscription du discours)

Monsieur le Président Dean Spielmann,
 Monsieur le Président Theodor Meron,
 Mesdames, Messieurs les Premiers Présidents,
 Mesdames, Messieurs les Procureurs Généraux,
 Procureur Général, Mesdames, Messieurs les Présidents, Monsieur le Vice-président,
 Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
 Mesdames et Messieurs les Elus,
 Mesdames et Messieurs,
 Excellences,

Je dois dire que j'éprouve un honneur et un bonheur particulier d'être parmi vous pour ce grand et bel événement que constitue cette rentrée solennelle de la Cour européenne des droits de l'homme. Et je pourrais ajouter que cette Cour ayant son siège ici, à Strasbourg, en France, j'ai le privilège de me considérer comme l'hôte, au nom du gouvernement, de cette très belle et très grande institution

Je voudrais rendre hommage en cette occasion aux pionniers du Conseil de l'Europe, celles et ceux qui ont su, il y a un peu plus de 60 ans, comprendre que, y compris sur l'expérience de la Société des Nations qui par son caractère déclaratoire a montré les limites de son efficacité, ces pionniers ont choisi de faire le pari d'une institution, d'une organisation qui pourrait rendre effectif le respect des droits de l'homme. Ce pari, aujourd'hui, il se traduit par cette communauté de valeurs que nous nous sommes fixés et qui repose sur un socle normatif, solide, la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, sur un contrôle institutionnel par l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres, et sur un contrôle institutionnel par cette Cour européenne des droits de l'homme, qui répond du respect de ces droits et de ces libertés fondamentales.

Monsieur le Président Spielmann, vous avez été élu il y a quelques semaines et vous présidez donc au sort de cette institution. Je veux vous adresser mes félicitations personnelles, chaleureuses au nom du gouvernement français, après celles très chaleureuses que vous a adressées le Président de la République, François Hollande, il y a quelques semaines. Vous avez commencé une carrière de juriste, en éminent juriste, en qualité d'avocat d'abord, puis vous avez enseigné, y compris à l'université de Nancy. Vous avez été nommé juge dans cette institution en 2004, puis vous êtes devenu président de section en 2011 et vice-président en 2012. Vous succédez brillamment au Président Costa. Le Président Costa qui admirablement a assuré la présidence de cette belle institution.

Je veux, Monsieur le Président, saluer particulièrement votre engagement sans faille, votre volonté de progresser, ce talent particulier que vous avez mis dans la résolution des conflits, cet art du consensus que vous avez su déployer sans renier les principes, et les réformes et la modernisation que vous avez introduites pour que cette Cour entre résolument dans le 21^{ème} siècle.

Ces défis, Monsieur le Président Spielmann, vous les relevez, vous prenez le relais pour assurer une plus grande efficacité, une plus grande autorité, une plus grande et une meilleure réputation encore, de

cette belle Cour, à la suite de moments où la Cour s'est interrogée ou a été interrogée sur certaines rigidités qui avaient été constatées dans le rapport des Sages présenté en 2006. Mais depuis les conférences qui ont eu lieu, vous étiez notamment à la Conférence de Brighton, il y avait eu celle d'Izmir, et celle d'Interlaken.

Depuis ces conférences des progrès ont été, en tout cas des réponses ont été apportées à certaines observations sur les difficultés du fonctionnement de la Cour. Ces réponses ont fait leur preuve et aujourd'hui cette Cour peut montrer à quel point, d'abord, elle est unique au monde et comment elle peut rayonner, comment elle rayonne sur 47 pays et sur plus de 800 millions d'habitants ; comment elle rayonne avec ses missions particulières qui font qu'elle est responsable d'un contentieux, sur lequel elle est saisie à partir de deux types de requêtes, les requêtes d'États qui sont de plus en plus rares, et les requêtes individuelles qui, au contraire, sont de plus en plus nombreuses.

Cette Cour, d'une certaine façon, vous l'avez dit vous-même Monsieur le Président, est victime de son succès. Elle est victime de son succès parce que, non seulement elle rayonne sur les 47 pays d'Europe mais elle sert de référence et d'inspiratrice à de nombreux autres pays dans le monde. Et cette responsabilité est magnifique. Elle traduit ce qu'Edouard Glissant exprimait lorsqu'il disait que le temps est passé ou seul une partie du monde était responsable du monde. Et qu'aujourd'hui c'est l'ensemble du monde qui est responsable de l'ensemble du monde.

Par conséquent, tous ces arrêts que vous rendez et qui font vivre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, tels que les pays d'Europe et ses pionniers dont je parlais tout à l'heure, les ont définis, tous ces arrêts que vous rendez participent de l'évolution de la démocratie dans le monde. Parce que nous sommes en effet tous responsables du monde. Et toute cette démocratie qui en appelle à l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales, illustre bien comment ce que nous faisons en un lieu participe de l'amélioration de l'état du monde.

Je le disais, cette Cour est donc victime de son succès ; elle a rendu de très nombreux arrêts. Instituée en 1959, en fait elle siège de façon permanente depuis 1998 et il est intéressant de remarquer qu'entre 1959 et 1998 elle a rendu, me semble-t-il, 837 arrêts. Mais je parle avec précaution en évoquant des statistiques c'est la production de votre Cour, vous les connaissez mieux que moi. 837 arrêts entre 1959 et 1998 et plus de 16 000 depuis. Plus près de 390 000 décisions d'irrecevabilité entre 1999 et 2012 et pour la seule année 2012, près de 80 000 décisions d'irrecevabilité. C'est dire que, depuis le recours individuel, la Cour représente dans l'esprit des citoyens européens un recours et une garantie.

Mais la France l'a exprimé, par la voix du Président de la République et je vous le confirme en qualité de Garde des Sceaux, nous sommes soucieux pour l'avenir de la Cour, qu'elle ne constitue pas un tribunal d'appel, un grand tribunal d'appel, qu'elle demeure au-dessus, au sommet de l'architecture de nos juridictions de droit, garantissant les droits de l'homme et les libertés fondamentales et qu'elle ne soit pas à un niveau, à un échelon supérieur par rapport à nos juridictions nationales.

Cela nous amène à indiquer à quel point nous devons accompagner le nouvel élan de cette Cour qui, par le succès qu'elle a rencontré, appelle au-delà des réponses qui ont déjà été apportées, à son fonctionnement, des réponses par l'augmentation de ses effectifs, par l'amélioration de son budget, par la modification de ses méthodes, et notamment des méthodes du greffe, par la modification de certaines procédures. Au-delà de ces réponses, il y a lieu de veiller à ce que la Cour soit saisie de requêtes qui concernent effectivement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Cela évidemment en appelle aux États et à leurs responsabilités au côté de la Cour bien entendu pour contribuer à son fonctionnement et notamment à ce dispositif d'irrecevabilité, parce qu'avec environ 95 % de décisions d'irrecevabilité il y a forcément des questions sur le poids de la forme ou l'intervention du fond dans l'appréciation des requêtes qui sont soumises à la Cour.

Mais les États doivent prendre leur part parce qu'ils doivent faire en sorte que le recours individuel demeure le principe et ils doivent surtout faire vivre la subsidiarité, c'est-à-dire que non seulement les États rendent effectif les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme mais que les États anticipent, c'est-à-dire qu'ils fassent de la prévention par l'information, qu'ils veillent à l'exécution des décisions de la Cour et surtout, surtout qu'ils prennent des dispositions générales de façon à éviter des affaires répétitives et que pour toutes les affaires qui se ressemblent, des mesures d'ordre général permettent de tenir compte

des décisions de la Cour. C'est ainsi que nous allons faire vivre, que les États pourront faire vivre la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Il nous faut également développer une culture commune, essentiellement par le dialogue entre les juges, par la formation de nos magistrats sur lesquels il nous faut multiplier les échanges et par le partage de cette jurisprudence de la Cour européenne. Ce nouvel élan la France veut l'accompagner. Elle le démontre notamment par sa participation active aux négociations pour l'adhésion de l'Union européenne à la Convention. Vous venez de le dire, Monsieur le Président, il n'y a pas de raison que l'Union européenne hésite encore. D'abord la décision politique a été prise ; elle est inscrite dans le Traité de Lisbonne mais en plus il faut que l'Union européenne consente à ce regard extérieur. Cela lui fera le plus grand bien puisque cela ajoutera à la crédibilité de ses décisions.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, si nous sommes, si la France est aussi active aux côtés de la Cour européenne des droits de l'homme c'est parce que nous partageons les principes essentiels sur la justice. Une justice qui doit être accessible, une justice qui doit être diligente, une justice qui doit être efficace. Et la vigilance de la Cour européenne des droits de l'homme par la mobilisation des citoyens européens, cette vigilance contribue à améliorer notre droit interne. Et ces dernières années, cette vigilance, ces décisions, ces arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ont fait progresser notre droit dans la direction des droits et des libertés individuelles.

Et si vous êtes autant sollicités, c'est parce que vous avez la confiance des juges, vous avez celle des avocats, vous avez celle des milieux universitaires, celle de la société civile et bien entendu celle des citoyens qui vous sollicitent. Et cette confiance est justifiée. Je le disais, vous avez fait progresser notre droit, vous l'avez fait notamment par ces articles 2 et 3 de la Convention, sur le respect de la vie, sur l'inviolabilité du corps humain, sur l'interdiction des traitements inhumains et dégradants, sur l'interdiction de la torture. Et les décisions et les arrêts de la Cour ont beaucoup inspiré le droit.

D'abord se sont imposées à notre droit. La France sur un certain nombre de sujets s'y est soumise très volontiers, est allée parfois au-delà du contenu de l'arrêt mais a accueilli, et continue d'accueillir avec intérêt, avec beaucoup d'attention les arrêts de la Cour. Ces vingt dernières années notre droit a progressé, grâce par exemple à l'arrêt *Kruslin et Huvig* sur les écoutes téléphoniques, qu'elles soient administratives ou judiciaires.

Nous avons progressé, nous continuons à progresser, entre autre grâce à l'arrêt *Medvedyev* sur le ministère public en France et nous travaillons à la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, réforme qui sera effective, si le Parlement y consent, dans quelques mois.

L'arrêt *Brusco* nous a permis d'avancer sur la garde à vue ; l'arrêt *Ravon* sur la contestation et notamment sur la procédure et les délais, la contestation des perquisitions décidées par l'administration fiscale, nous avons plusieurs arrêts, notamment les arrêts *Frérot* et *Paillet* qui nous ont permis, entre autre, dans la loi pénitentiaire française de tenir compte et d'introduire la notion de dignité humaine, de respect de la dignité de l'intégrité humaine. Nous avons également l'arrêt *Funke* qui nous a fait progresser sur la présomption d'innocence.

L'arrêt *Baudoin* qui nous permet de mieux protéger les personnes qui relèvent de traitements psychiatriques. Là, les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ont vraiment élevé notre droit interne. Nous lui en sommes reconnaissants. Même si, je ne vous cacherais pas, que depuis quelques mois je ressens l'injustice particulière du fait que, lorsque la France est sanctionnée dans un arrêt, c'est au Garde des Sceaux qu'il revient de répondre, de s'en expliquer et parfois de s'en excuser. C'est une position fort inconfortable ; elle n'est pas spécialement désagréable dans la mesure où j'adhère totalement aux exigences de la Cour sur les droits et sur les libertés.

Cette Cour va continuer à prospérer. Il faudra que chacun d'entre nous, chacun des États veille à ce qu'elle ne soit pas surchargée. En tout cas, c'est avec bienveillance que la France sera à nouveau à vos côtés. Et je me permettrai de rendre un hommage particulier à René Cassin, une magnifique figure française, qui a été compagnon de la Libération, s'est battu pour faire reculer l'horreur nazie, qui a été Prix Nobel de la Paix en 1968, qui a présidé la Cour européenne des droits de l'homme entre 1965 et 1968 et, nous le savons tous, a été co-rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Une très grande et très belle figure qui nous rappelle la place et le rôle que la France a joué dans la prise en compte de ces droits et de ces libertés fondamentales.

Mais tous les pays d'Europe y contribuent, ils y contribuent avec beaucoup d'ardeur, avec beaucoup de ferveur. Ils contribuent à rapprocher nos droits différents, nos législations différentes et cette capacité extraordinaire que les pays d'Europe ont de faire vivre en travaillant ensemble ces notions de dignité, d'intégrité, de droits de l'homme et de libertés fondamentales, est un exemple aux yeux du monde que nous avons toutes les raisons de faire vivre, de faire valoir et de nous en prévaloir.

C'est un humanisme qui inspire nos décisions, c'est un humanisme qui inspire notre action, c'est un humanisme qui inspire la mobilisation de la France aux côtés de la Cour européenne des droits de l'homme. Nous l'assumons pleinement, clairement. Un humanisme au sens où René Char indiquait que l'humanisme conscient de ses devoirs et discret sur ses vertus est bien décidé à réserver l'inaccessible champ libre à la fantaisie de ses soleils, à la fantaisie des soleils d'Europe et bien décidé pour cela à en payer le prix.

Je vous remercie.